

Conditions générales de vente de l'Offre Lydia

Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») entrent en vigueur à compter du 19 août 2026 pour les nouveaux Contractants, et à compter du 19 octobre 2026 pour les Clients existants. Elles annulent et remplacent à compter de cette date toutes les versions précédentes ayant le même objet qui liaient les Parties. La version précédente est consultable à l'adresse suivante : <https://sumeria.eu/documents/tcs/fr/21072026/1-lydia/1-2-lydia-conditions-generales-de-vente-d-e-l-offre-lydia-fr-21072026.pdf>

Article 1 : Définitions

« **Cagnotte en ligne** » désigne le service permettant au Client, organisateur de la Cagnotte en ligne, de solliciter des Contributeurs pour le financement d'un de ses Porte-monnaies de façon temporaire.

« **Contractant** » désigne collectivement le Client et le Visiteur Enregistré.

« **Convention de Compte** » désigne selon le cas la [Convention de compte de paiement](#) ou la [Convention de compte de monnaie électronique](#) signée par le Contractant.

« **Lien de paiement** » désigne un Mode de désignation consistant en un lien sécurisé associé à une opération de paiement déterminée.

« **Mode de désignation** » désigne le procédé alternatif et innovant utilisé par le Client et permis par l'Offre Lydia pour identifier le Bénéficiaire d'un Virement, sans IBAN.

« **Mode de réception** » désigne le moyen choisi par le Client ou par le Bénéficiaire pour recevoir les fonds, notamment sur un Compte de monnaie électronique ou Compte de paiement associé à l'Offre Lydia, un compte bancaire externe ou tout autre moyen proposé par Lydia Solutions (ex: Virement SEPA).

« **Offre Lydia** » désigne l'offre Lydia (incluant les services décrits dans les présentes) à laquelle le Contractant peut souscrire via l'Application.

« **Profil Lydia** » désigne le Profil créé par le Contractant pour utiliser l'Offre Lydia.

« **Visiteur Enregistré** » désigne la personne physique majeure et capable juridiquement qui souhaite utiliser l'Offre Lydia depuis l'Application dans les conditions prévues à l'article 3 des présentes.

Sauf indication contraire, les termes en majuscules qui ne seraient pas définis dans les présentes CGV font référence aux termes définis dans la Convention de compte.

Article 2 : Application des CGV

Les CGV régissent les conditions de souscription à l'Offre Lydia proposées à la souscription dans l'Application.

Les CGV sont acceptées au moment de la souscription à l'Offre Lydia via l'Application par le Contractant lequel n'agit pas pour des besoins professionnels ou illicites. D'une manière générale, les services doivent être utilisés en conformité avec la réglementation en vigueur. Dans ce cas contraire, Lydia Solutions se réserve la faculté de prendre toute mesure qu'elle jugera appropriée (ex. blocage des fonds), sans préjudice de tout recours judiciaire à l'encontre du Visiteur Enregistré et/ou du Client pour assurer la défense de ses droits et intérêts.

Dans le cas où un Compte de paiement ou un Compte de monnaie électronique est associé à l'Offre Lydia, les présentes CGV font partie intégrante de la Convention de compte. À ce titre, l'ensemble des stipulations de l'Annexe Tarifs et Limites s'applique dans le cadre des présentes CGV.

Article 3 : Caractéristiques de l'Offre Lydia

1 - Caractéristiques générales

L'Offre Lydia se compose :

- d'un service permettant de créer un Profil Lydia selon les conditions et modalités définies à l'article 3 des présentes offert aux Visiteurs Enregistrés
- d'un compte individuel de paiement ou de monnaie électronique et de services associés offerts aux Clients.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Contractant est informé que la vérification de leur identité et l'obtention du statut d'Utilisateur vérifié sont des prérequis pour un fonctionnement optimal des services proposés par Lydia Solutions dans le cadre de l'Offre Lydia (en particulier tous les services mentionnés dans la Convention de Compte).

2 – Déclarations du Contractant

Le Contractant déclare agir pour son compte et dans son intérêt propre, et reconnaît et accepte que les services prévus aux présentes ne sauraient en aucun cas lui être fournis dans le cadre

de l'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Le Contractant certifie également qu'il n'est pas déjà titulaire d'un Profil Lydia ou d'un compte de paiement ou de monnaie électronique ouvert dans les livres de Lydia Solutions.

Le Contractant a et doit conserver pleine capacité juridique pendant toute la durée des présentes. Le Contractant déclare également qu'il n'est frappé d'aucune interdiction légale ou judiciaire pendant la durée des présentes.

Le Contractant déclare que l'ensemble des informations qu'il fournit à Lydia Solutions est et restera exact pendant toute la durée des présentes. Le Contractant s'engage également à répondre à toute sollicitation de mise à jour de ces informations émanant directement de Lydia Solutions. Lydia Solutions ne saurait être tenue pour responsable des conséquences en cas d'absence de mise à jour.

Il appartient au Contractant de communiquer par écrit à Lydia Solutions tout changement afférent à sa qualité d'utilisateur des services de Lydia Solutions, notamment en cas de changement de leurs coordonnées (numéro de téléphone, adresse, e-mail), le cas échéant de leur activité professionnelle, état civil, capacité, régime matrimonial, nationalité, adresse le concernant (domicile, fiscale et postale), éléments d'identification concernant leurs éventuels mandataires et statut (notamment en cas d'acquisition du statut de citoyen des États-Unis d'Amérique ou de la carte verte dite « Green Card »).

3 - L'Offre Lydia

Le Visiteur Enregistré reconnaît et accepte qu'il ne peut utiliser les services principaux de l'Offre Lydia décrits dans le Manuel qu'avec un Compte de monnaie électronique (ou le cas échéant d'un Compte de paiement) ouvert à son nom dans les livres de Lydia Solutions, étant précisé qu'en les utilisant il devient Client.

L'Offre Lydia est dite « sans engagement ». Aucune durée minimale de souscription n'est requise par Lydia Solutions. Elle se compose des services suivants (dont le détail est disponible dans le Manuel) :

3.1 Le Profil Lydia

La création d'un Profil Lydia au sein de l'Application est nécessaire pour utiliser l'Offre Lydia, ce que le Contractant reconnaît et accepte.

Il permet à un Contractant de stocker ses informations d'identité (nom, prénom), ses identifiants de connexion, moyens de contact, coordonnées bancaires externes, numéros de cartes bancaires et autres préférences personnalisées.

Les coordonnées bancaires fournies doivent correspondre à un compte bancaire ouvert au nom du Contractant auprès d'un prestataire de services de paiement établi dans un Etat membre de

l'Union Européenne. A ce titre, il lui reviendra de saisir ses coordonnées bancaires et de s'assurer que leur saisie est correcte avant toute validation dans l'Application.

Le Contractant reconnaît et accepte que Lydia Solutions puisse lui facturer des frais pour la réalisation de ces services, et ce en application de l'Annexe Tarifs et Limites.

3.2 Le Compte de monnaie électronique ou le cas échéant le Compte de paiement

A compter de la création du Compte de monnaie électronique (ou le cas échéant du Compte de paiement), le Visiteur Enregistré devenu Client recevra une notification dans ce sens de la part de Lydia Solutions, et bénéficiera d'un droit de rétractation selon les mêmes conditions et modalités que celles prévues à l'article "Rétractation" de la Convention de compte

En cas de résiliation de son Profil Lydia, le Contractant ne pourra plus souscrire aux autres services fournis par Lydia Solutions et son Compte sera alors résilié selon les modalités décrites à l'Article 7.

À défaut d'obtention du statut d'Utilisateur vérifié, le Client reconnaît et accepte que les limites prévues par l'article R. 561-14-1-1 du Code monétaire et financier sont applicables et Lydia Solutions peut décider à tout moment d'appliquer des limites supplémentaires ou plus restrictives, et le Client ne pourrait plus ni envoyer des fonds au profit de tout Bénéficiaire ni recevoir de fonds sur ou depuis son Porte-monnaie Lydia (tel que ce terme est défini à l'article 3.2.1 ci-après).

Une fois le statut d'Utilisateur vérifié obtenu, le Client reconnaît et accepte que son Compte de monnaie électronique puisse devenir un Compte de paiement du fait de la novation résultant de la procédure de vérification de son identité. A ce titre, le Compte de paiement sera automatiquement crédité de la valeur nominale des unités de monnaie électronique, auparavant détenues sur le Compte de monnaie électronique.

3.2.1 Le Porte-monnaie Lydia :

Le Compte de monnaie électronique ou le cas échéant le Compte de paiement inclut la création d'un Porte-monnaie personnel créé pour chaque Client (ci-après le « **Porte-monnaie Lydia** ») . Le Porte-monnaie Lydia peut être utilisé pour :

- recevoir et envoyer de l'argent (via email, numéro de téléphone, QR code Lydia...) ;
- initier un virement depuis un compte bancaire externe avec un Prestataire de service d'initiation de paiement ;
- encaisser des paiements par carte bancaire.

Lorsqu'un tiers envoie de l'argent au Client, en fonction du mode de paiement choisi, des frais peuvent être facturés au Client. Le cas échéant le montant effectivement reçu par le Client est diminué des frais. Le détail des frais est disponible dans l'annexe Tarifs et Limites.

3.2.2 La Cagnotte en ligne :

L'Offre Lydia permet au Client, ayant le statut d'Utilisateur vérifié, de créer et de partager une (ou plusieurs) Cagnotte(s) en ligne.

La contribution à une Cagnotte en ligne est initiée depuis une page web publique (disponible à toute personne connaissant l'URL de la Cagnotte en ligne) ou l'une des Applications de Lydia Solutions compatibles avec l'Offre Lydia. La page web est disponible dès la création de la Cagnotte en ligne et ne peut être désactivée sans fermer la Cagnotte en ligne.

Le Client peut rendre public le solde et l'historique des contributions à la Cagnotte en ligne. Nul, hormis le Client, ne pourra néanmoins modifier ou fermer la Cagnotte en ligne, ni utiliser son solde. Avant toute utilisation du solde de la Cagnotte en ligne, le Client devra le transférer vers son Porte-monnaie Lydia pour ensuite faire un virement vers un autre compte bancaire ou acheter une carte cadeau Amazon selon les conditions et modalités prévues à l'article 3.2.3 ci-dessous.

La fermeture de la Cagnotte en ligne nécessite un solde à zéro euro. A ce titre, il est notamment précisé que Lydia Solutions se réserve la faculté de fermer une Cagnotte en ligne dont le solde est nul selon les modalités mentionnées dans le Manuel.

Le Client doit désigner l'objet de la Cagnotte en ligne, lequel doit être licite, moral, conforme aux bonnes mœurs et s'inscrire dans un cadre privé.

Les Cagnottes en ligne appelant à la générosité publique et permettant notamment de financer une cause, un projet social, associatif ou entrepreneurial par le don sont strictement interdites. Toute personne constatant que l'objet d'une Cagnotte en ligne est contraire à la réglementation en vigueur ou aux CGV est invitée à contacter sans délai le support client Lydia Solutions.

Lydia Solutions se réserve notamment le droit de supprimer ou de bloquer l'accès à toute Cagnotte en ligne dont elle jugerait l'objet illicite, immoral ou contraire aux bonnes mœurs, ainsi que toute collecte sur laquelle pèserait des soupçons de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou dont la finalité ne pourrait être facilement vérifiable par Lydia Solutions. Lydia Solutions se réserve le droit d'engager toute poursuite judiciaire à l'encontre du Client et/ou des Contributeurs pour la défense de ses droits et intérêts.

Le Client reste le seul responsable du contenu et de l'objet de la collecte et ne peut pas en transmettre la responsabilité à autrui. Il s'engage envers les Contributeurs à utiliser l'ensemble des fonds collectés dans le strict respect de l'objet qu'il a défini. En cas de manquement à cette obligation personnelle du Client, les Contributeurs agiront directement contre lui et ne pourront

en aucun cas tenir Lydia Solutions pour responsable dans la mesure où ils sont tiers à toute relation existante entre les Contributeurs et le Client.

Lydia Solutions est étrangère à tout différend entre un Client, ou Contributeur et un tiers organisateur.

3.2.3 Les cartes cadeaux Amazon :

Le Client ayant souscrit à l'Offre Lydia peut acheter des cartes cadeaux Amazon via l'Application. Une carte cadeau est une carte dématérialisée et créditée d'un montant défini permettant d'effectuer des achats auprès de l'émetteur de la carte. Ces cartes cadeaux peuvent être utilisées pour payer sur le site Internet de l'enseigne partenaire, par l'intermédiaire d'un code fourni au moment de la commande.

Avant de choisir sa carte cadeau, le Client prend connaissance et accepte les conditions de validité et d'utilisation de la carte cadeau propre à l'enseigne. Une carte cadeau est un contenu numérique non fourni sur un support matériel et personnalisé et n'est donc ni échangeable, ni remboursable, ni susceptible de faire l'objet d'un droit de rétractation. Le choix d'une carte cadeau est définitif et ne pourra pas donner lieu à un échange ou un remboursement de la part de Lydia Solutions ou de l'enseigne sous quelque forme que ce soit.

Le Client reçoit sa carte cadeau par e-mail, dans les délais qui lui sont indiqués le cas échéant au moment du choix.

Les offres de cartes cadeaux sont indépendantes de Lydia Solutions, l'enseigne éditrice d'une carte cadeau est seule responsable d'assurer la validité du bon dans les conditions indiquées sur celui-ci et préalablement acceptées par le Client. Pour toute question ou réclamation sur l'utilisation d'une carte cadeau, le Client doit contacter directement l'enseigne aux coordonnées indiquées sur sa carte cadeau.

Lydia Solutions ne transmet pas les données personnelles du Client à l'enseigne ni à un tiers. Seules les informations concernant l'usage de la carte cadeau et le profil du bénéficiaire peuvent être utilisées et partagées à un tiers afin de proposer au Client les offres de biens et services les plus pertinentes.

3.2.4 Les autres services :

L'Offre Lydia permet d'accéder à de nombreux services additionnels, notamment de configurer des transactions récurrentes, etc.

4 - Désignation du Bénéficiaire

4.1 Généralités

Lydia Solutions permet au Client d'envoyer de l'argent à un Bénéficiaire via un Mode de désignation ou Virement SEPA.

Pour le bon déroulement des opérations de paiement, le Client doit s'assurer que le Mode de désignation du Bénéficiaire ou que les informations nécessaires à l'exécution d'un Virement SEPA qu'il utilise sont exactes.

Lors de l'utilisation d'un Mode de désignation, le Bénéficiaire peut être désigné au moyen d'un Identifiant de destination permettant à toute personne qui en dispose de réclamer les fonds et Lydia Solutions informe le Client selon les modalités décrites à l'article "Vérification des opérations" dans la Convention de compte.

Le Bénéficiaire est seul responsable des informations qu'il fournit afin de recevoir les fonds, notamment du choix du compte ou du Mode de réception lorsque plusieurs options lui sont proposées, ce que le Client reconnaît et accepte.

Lydia Solutions peut exécuter l'opération de paiement sans communiquer au Client, avant et ou après, les coordonnées bancaires complètes du Bénéficiaire,

Selon les fonctionnalités proposées par Lydia Solutions, le Client peut associer à une opération de paiement un commentaire, une photographie, un document ou tout autre Contenu.

Ces éléments sont transmis au Bénéficiaire ou à l'expéditeur, selon le cas, uniquement dans le cadre de l'exécution de l'opération. Ils sont indépendants de l'ordre de paiement et n'affectent ni sa validité, ni son exécution.

Afin de satisfaire à ses obligations légales, réglementaires ou de sécurité, Lydia Solutions peut demander au Bénéficiaire des informations complémentaires, procéder à des vérifications d'identité, imposer certaines limitations, différer ou refuser l'exécution d'une opération, ou exiger l'ouverture d'un Compte de monnaie électronique ou Compte de paiement associé à l'Offre Lydia avant la réception des fonds.

Certains Modes de désignation ou de réception peuvent ne pas être disponibles selon le pays, le montant de l'opération, les contrôles réglementaires applicables ou les caractéristiques du Compte de paiement ou du Compte de monnaie électronique du Bénéficiaire.

4.2 Désignation du Bénéficiaire au moyen d'un Lien de paiement

Sous réserve de disponibilité du service, le Lien de paiement constitue l'un des Modes de désignation du Bénéficiaire proposés par Lydia Solutions.

Chaque Lien de paiement est associé à une opération de paiement déterminée et à un identifiant unique. Il est utilisable une seule fois, jusqu'à son expiration ou son utilisation.

À défaut d'utilisation avant son expiration, le lien devient définitivement invalide et l'opération de paiement est automatiquement annulée. Les fonds sont remis à disposition du Client.

Le Client peut partager un Lien de paiement permettant à toute personne qui en dispose de réclamer les fonds, ou utiliser les fonctionnalités permettant de désigner nominativement le Bénéficiaire dans les conditions prévues au présent article.

Lorsque le Lien de paiement est partagé sans désignation nominative du Bénéficiaire, toute personne disposant d'un Lien de paiement valide est susceptible de pouvoir réclamer les fonds, sous réserve des vérifications de sécurité éventuellement réalisées par Lydia Solutions.

Lorsque le Lien de paiement est partagé avec la désignation nominative du Bénéficiaire, Lydia Solutions mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour s'assurer que la désignation fournie correspond au titulaire du Mode de réception.

Le Client est seul responsable des conditions dans lesquelles il partage le Lien de paiement.

Lydia Solutions peut, à tout moment avant son utilisation, suspendre, invalider ou supprimer un Lien de paiement lorsque cela est nécessaire pour prévenir une fraude, satisfaire à une obligation légale ou réglementaire ou assurer la sécurité des Services.

Une fois le Lien de paiement utilisé et l'opération de paiement exécutée conformément aux informations validées par le Bénéficiaire, l'opération de paiement devient irrévocable dans les conditions prévues par la Convention de compte.

4.3 Responsabilité

Lydia Solutions ne saurait être responsable lorsqu'une opération de paiement est exécutée conformément au moyen de désignation du Bénéficiaire utilisé par le Client ou aux informations complétées ou validées par le Bénéficiaire lui-même, notamment lorsque :

- le Client a utilisé un Mode de désignation erroné ou fourni des informations inexactes relatives au Bénéficiaire ;
- le Mode de désignation utilisé a été communiqué à une personne autre que le Bénéficiaire envisagé ;
- le Bénéficiaire a sélectionné un Mode de réception ou un compte destinataire différent de celui qu'il souhaitait ;
- le Bénéficiaire a renseigné des informations erronées ;
- les vérifications mises en œuvre par Lydia Solutions dans le cadre d'une désignation nominative du Bénéficiaire n'ont pas permis d'empêcher la remise des fonds à une autre personne, dès lors que Lydia Solutions a mis en œuvre les mesures raisonnables prévues par les présentes CGV.

Le Client est seul responsable du choix du Mode de désignation du Bénéficiaire ainsi que des conditions dans lesquelles il partage un Lien de paiement.

4.4 Mesures de sécurité

Lorsqu'il utilise un Lien de paiement, le Client doit veiller à ne le partager qu'avec le Bénéficiaire auquel il est destiné. Toute personne disposant d'un Lien de paiement valide est susceptible de pouvoir réclamer les fonds correspondants, ce que le Client reconnaît et accepte. En cas de doute sur la confidentialité d'un Lien de paiement, le Client doit préciser le nom et prénom du destinataire avant de le partager ou utiliser un autre Mode de désignation.

Article 4 : Accès en ligne aux services de l'Offre Lydia

L'Offre Lydia et les services qui lui sont associés sont accessibles depuis l'Application.

Le Contractant reconnaît et accepte également que :

- Les données nécessaires pour se connecter à leur Profil Lydia sont strictement confidentielles et ne peuvent en aucun cas être divulguées à des tiers ;
- L'Offre Lydia et les services qui lui sont associés sont accessibles en ligne depuis l'Application, et peuvent faire l'objet d'une authentification forte. Le Contractant reconnaît et accepte que toute connexion à l'application via la saisie de ses données constitue un écrit au sens de l'article 1365 du Code civil. En toute hypothèse, il reconnaît et accepte qu'il ne pourra plus avoir accès aux services si son Profil Lydia est clôturé à sa demande ou le cas échéant celle de Lydia Solutions, ou encore en cas de blocage par Lydia Solutions en application des présentes et/ou de la réglementation en vigueur ;
- Les données de connexion et d'utilisation du Contractant font l'objet d'un traitement par Lydia Solutions, et les enregistrements informatiques en la possession de Lydia Solutions ou leur reproduction sur tout autre support des opérations effectuées, font foi jusqu'à leur preuve contraire par le Contractant ;
- En cas de perte, de vol, de détournement ou d'utilisation non autorisée de son espace, le Contractant doit en informer sans tarder Lydia Solutions, aux fins de blocage du compte personnel. Cette notification doit être effectuée auprès de Lydia Solutions directement au sein de l'Application ou à l'une des adresses mentionnées à l'article 9 des présentes ;
- Pour les Visiteurs Enregistrés, si le Profil Lydia est inutilisé pendant deux (2) ans, ou en application d'une décision émanant d'une autorité administrative ou judiciaire, le Profil Lydia sera automatiquement clôturé par Lydia Solutions.

Le Visiteur Enregistré, ou le cas échéant le Client, reconnaît qu'il est le seul responsable de l'utilisation de son Profil Lydia et d'une manière générale de l'Application et de ses fonctionnalités, y compris de l'utilisation réalisée par un tiers.

Il lui est fortement recommandé de suivre les recommandations de vigilance préconisées par Lydia Solutions concernant son Profil Lydia, et d'une manière générale l'Application et ses fonctionnalités, notamment : (i) prendre toutes les précautions nécessaires en matière de sécurité pour assurer la confidentialité et la conservation de ses données de sécurité personnalisées, étant rappelé qu'il est le gardien de ces données ainsi que de tout équipement électronique sur lequel l'Application a été installée. A ce titre, il reste le seul responsable de leur utilisation, incluant notamment toute connexion à son Profil Lydia effectuée via l'Application ; et (ii) demeurer le seul utilisateur de son Profil Lydia et de l'Application en empêchant tout tiers de l'utiliser pour son compte ou à la place de ce dernier.

A ce titre, il reconnaît et accepte qu'il est pleinement responsable des conséquences, directes ou indirectes, qui résulteraient d'une absence de notification ou notification tardive de sa part à la suite d'une perte ou d'un vol de toute donnée de sécurité personnalisée ou d'une manière générale d'une utilisation frauduleuse de l'Application et/ou de son Profil Lydia par un tiers.

En toute hypothèse, Lydia Solutions ne saurait être responsable de circonstances ou événements imprévisibles et/ou échappant à son contrôle et/ou sa volonté, tels que : (i) toute cyberattaque, incluant notamment toute interruption inopinée ou vers ou bugs ou virus de l'Application et/ou du Profil Lydia du Contractant (ex. déni de service ou DDoS) ; (ii) tout dysfonctionnement, interruption ou suspension du Profil Lydia et/ou de l'Application ou encore tout dommage ou perte de données qui résulterait ou non d'une intrusion frauduleuse ou non autorisée d'un tiers ayant engendré la suppression ou la modification de toute ou partie des informations mises à la disposition du Contractant sur l'Application et/ou son Profil Lydia; (iii) toute difficulté ou impossibilité momentanée, temporaire ou non, d'accéder à l'Application et/ou au Profil Lydia du fait de perturbations causées par des tiers ou leurs environnements respectifs (ex. fournisseurs d'accès internet, réseau de télécommunications, etc.) ; (iv) toute utilisation non autorisée ou frauduleuse du Profil Lydia et/ou de l'Application résultant d'une divulgation consentie ou non des données et/ou de ses données de sécurité personnalisées

Le Contractant est également informé que Lydia Solutions peut être amenée à interrompre, suspendre ou modifier les services et/ou l'Application pour des raisons de maintenance, et fera ses meilleurs efforts pour informer à l'avance par message informatif général sur l'Application ou le cas échéant par tout autre procédé de ces opérations de maintenance. Cette interruption, suspension ou modification ne peut en aucun cas engager la responsabilité de Lydia Solutions et n'ouvre droit à aucune indemnité.

En outre, ils reconnaissent être informés des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment les performances techniques de ce dernier. Par conséquent, Lydia Solutions ne peut en aucun cas être responsable de la fiabilité des données, des temps d'accès ou de réponse, des éventuelles restrictions d'accès au réseau Internet ou des réseaux qui lui sont connectés. La responsabilité de Lydia Solutions ne peut pas être engagée en cas d'interruption des réseaux d'accès à l'Application, ni de l'indisponibilité totale ou partielle des services et/ou de l'Application résultant d'une interruption d'un opérateur de télécommunications, ou encore en

cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance du matériel de réception ou de sa ligne téléphonique.

Article 5 : Frais

Les commissions, frais, tarifs ou principes de tarification standard applicables aux présentes CGV sont précisés dans l'Annexe Tarifs et Limites.

Les frais dus par le Visiteur Enregistré au titre des services exécutés par Lydia Solutions sont directement prélevés en sus du montant de la transaction au moment de son exécution, ce que le Visiteur Enregistré reconnaît et accepte.

Tous les frais dus par le Client au titre des services exécutés par Lydia Solutions, sont automatiquement prélevés sur le Compte de paiement ou le Compte de monnaie électronique du Client. Si ce compte présente un solde insuffisant pour le prélèvement de ces frais, le Client dispose d'un délai d'un mois pour approvisionner son Compte de paiement ou Compte de monnaie électronique. Au-delà de cette période, le Client accepte expressément que Lydia Solutions débite sur la carte bancaire ou de paiement externe, agrégée à l'Application, le montant dû à ce titre. Lydia Solutions peut également résilier la souscription du Client à l'Offre Lydia.

Modification - Durée - Résiliation

Article 6 : Modification

Lydia Solutions se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes CGV en ce compris l'Annexe Tarifs et Limites.

Toute modification des présentes sera communiquée au Contractant sur Support durable par email et sur le site internet de Lydia Solutions au moins deux (2) mois avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées.

Si le Contractant refuse les modifications proposées, il pourra, avant la date d'entrée en vigueur des modifications, résilier sans frais depuis l'Application ou en envoyant un message à l'une des adresses mentionnées à l'article 9.1 des présentes.

L'absence de contestation du Contractant avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées vaut acceptation des modifications par le Contractant.

En revanche, toute mesure législative ou réglementaire, comme toute interprétation d'une règle légale ou réglementaire par une autorité compétente, qui aurait pour effet de modifier tout ou partie des présentes CGV, sera applicable dès son entrée en vigueur.

Article 7 : Durée - Résiliation

1 - Durée

Les présentes CGV sont conclues pour une durée indéterminée.

2 - Résiliation à l'initiative du Contractant

Le Contractant peut, à tout moment, sans motif et sans frais, résilier sa souscription à l'Offre Lydia depuis l'Application ou en envoyant un message à l'une des adresses mentionnées à l'article 9.1 des présentes.

Toute demande de résiliation prend effet immédiatement à la date de réception par Lydia Solutions.

À compter de la prise d'effet de la résiliation, le Contractant ne pourra plus bénéficier des produits et services attachés à l'Offre Lydia. Il continuera de bénéficier le cas échéant des autres services auxquels il aurait souscrit auprès de Lydia Solutions, sans les avantages de l'Offre Lydia.

3 - Résiliation à l'initiative de Lydia Solutions

Lydia Solutions peut, à tout moment et sans motif sous réserve du respect d'un préavis de deux (2) mois :

- résilier les présentes CGV ainsi que le Compte de paiement ou le Compte de monnaie électronique ;
- résilier un ou plusieurs des services fournis par Lydia Solutions à l'exception du Compte de paiement et monnaie électronique sans que cela n'entraîne ni la résiliation ni la clôture du Compte de paiement ou de monnaie électronique ou la résiliation des présentes (ex : résiliation des services de Carte uniquement).

Le Contractant sera informé de la résiliation des présentes CGV ou d'une partie des services fournis par notification transmise sur Support durable envoyé par email.

L'éventuel solde créditeur sera restitué au Client à l'expiration de la période de préavis de deux (2) mois par virement bancaire sur un compte ouvert au nom du Client et dont les coordonnées

auront préalablement été communiquées à Lydia Solutions par le Client au moyen d'un RIB valide.

Lydia Solutions ne sera tenue de respecter aucun délai de préavis en cas de comportement gravement répréhensible du Contractant (y compris en cas d'injures ou de menaces proférées par le Client ou son mandataire ou le Visiteur Enregistré à l'encontre d'un employé de Lydia Solutions), ou de poursuites, quelle qu'en soit la nature, engagées à l'encontre de ce dernier, ou encore en cas de fonctionnement anormal du compte.

Droit de rétractation

Article 8 : Rétractation

Conformément aux articles L. 222-7 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation des présentes CGV sans donner de motif en renvoyant par email le formulaire de rétractation joint aux présentes dûment complété et signé à l'une des adresses mentionnées à l'article 9.1 des présentes.

Le Client peut également exercer son droit de rétractation en ligne sur l'Application en suivant les instructions disponibles dans le Manuel. Si le Client utilise cette fonctionnalité en ligne, Lydia Solutions lui enverra, sans retard excessif, un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel), y compris son contenu ainsi que la date et l'heure de sa soumission.

Le Client demande expressément et sans réserve la fourniture immédiate des services prévus aux présentes et ce avant l'expiration du délai de rétractation, sans toutefois renoncer à ce droit qui lui reste acquis.

Le droit de rétractation doit être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date d'entrée en vigueur des présentes CGV, la date d'envoi de l'email de rétractation faisant foi.

Si le Client décide de se rétracter avant que les services prévus aux présentes ne soient fournis au Client, les présentes CGV sont annulées sans qu'aucun frais et/ou coût ne soit dû. Si le Client décide de se rétracter après que des services aient déjà été fournis par Lydia Solutions au Client, les présentes CGV sont annulées et : (i) Lydia Solutions remboursera au Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours toutes les sommes perçues en application des présentes à l'exception des sommes correspondant au service effectivement fourni avant rétractation et (ii) le Client sera tenu de restituer à Lydia Solutions dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours toute somme que le Client aurait perçue de la part de Lydia Solutions.

Réclamation - Médiation

Article 9 : Réclamation

1 - Contacts

Pour toute difficulté éventuelle ou réclamation relative au fonctionnement du compte ou à l'utilisation des services mis à sa disposition, le Contractant peut contacter le service de traitement des réclamations :

- par email à l'adresse suivante : hello@lydia.me ;
- par courrier à l'adresse suivante : Lydia Solutions. Service Réclamation. TSA 60309, 75036 Paris cedex.

Dans le cadre du traitement des recommandations, le Contractant accepte de recevoir des lettres recommandées avec accusé de réception électronique, tel que défini à l'article L.100 du Code des postes et des communications électroniques. Cet envoi sera précédé d'un email du prestataire chargé de l'envoi de la lettre, permettant au Contractant de refuser, sous quinze (15) jours, ce moyen de communication.

2 - Traitement des réclamations

Lydia Solutions s'engage à accuser réception de la réclamation sous dix (10) Jours ouvrables et à apporter une réponse au Contractant sous 2 (deux) mois, sauf cas exceptionnels.

Dans l'hypothèse d'une réclamation portant sur les services de paiement, Lydia Solutions s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de quinze (15) Jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les quinze (15) Jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de Lydia Solutions, Lydia Solutions s'engage à envoyer au Client une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire pour répondre à la réclamation et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. En tout état de cause, une réponse définitive sera communiquée au Client au plus tard sous trente-cinq (35) Jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

En dernier recours, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur.

Article 10 : Médiation

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. La saisie d'un Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret professionnel par le Client à l'égard de Lydia Solutions pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de l'AFEPAME, à condition :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par le conseiller de Lydia Solutions et par le Service Réclamations,
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à votre réclamation dans un délai de deux (2) mois, ou de trente-cinq (35) Jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement.

Le Médiateur auprès de l'AFEPAME peut être saisi :

- Par email: <https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html> ;
- Par voie postale : Le médiateur de la consommation auprès de l'AFEPAME c/o AFECEI
36 rue Taitbout 75009 Paris

Le site du Médiateur auprès de l'AFEPAME est accessible par le lien suivant <https://www.mediationconso-ame.com/presentation-de-l-ame-conso.html>

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

Offre Lydia

À renvoyer uniquement si vous désirez renoncer à la souscription de l'Offre Lydia au plus tard dans les 14 jours calendaires suivant votre acceptation :

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration des délais rappelés à l'Article 8 « Rétractation » ci-dessus, lisiblement et parfaitement remplie.

Je soussigné(e) né(e) le habitant à (ville et code postal) déclare renoncer à la souscription de l'Offre Lydia et de l'ensemble des services qui y sont associés.

Date :

Signature du Contractant :